

Image not found or type unknown



Une question parmi tant d autre,

Par **bruno410**, le **30/04/2009** à **23:55**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un terrain de 1200m² sur lequel j'ai construit un bâtiment déclaré comme
célér. Je compte habiter celui ci .
Je risque quoi? comment faut-il que je le déclare?
de plus j'envisage dans qqles années construire une maison sur ce terrain (maison
principale).
Merci d'avance pour votre réponse